

LA CROPTE

Procès-verbal

Séance du 27 juillet 2023

Date de convocation : 20 juillet 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal de La Cropte, légalement convoqués le 20 juillet 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Paul, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Paul, Mme LAMBERT Stéphanie, Mme GEORGET Evelyne, Mme LANCELIN Lydie, M. CHEREAU Anthony, Mme DELAMARE Christine, M. TROISSANT Bernard.

Etaient excusés : Mme HÉVIN Mélodie, M. RIVERON Jean-Michel, M. LEMONNIER Quentin.

Etait absent : M. LEBRETON Frédéric.

M. RIVERON Jean-Michel a donné pouvoir à M. LAMBERT Paul pour voter en son nom au cours de la séance.

M. CHEREAU Anthony a été nommé secrétaire de la présente séance.

Approbation du procès-verbal des séances du 25 mai 2023 et du 9 juin 2023 : avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un référent déontologue
2. Convention de partenariat VESP'Action avec POLLENIZ
3. Travaux de voirie 2023
4. Création de la voie douce : modification du revêtement
5. Questions diverses

2023-14 : désignation d'un référent déontologue

Suite au décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et à l'arrêté pris pour son application,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les fonctions du référent déontologue pour les élus locaux qui doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et leurs compétences.

Monsieur le Maire propose de choisir un référent déontologue parmi la liste des personnes sollicitées par l'AMF 53 qui ont accepté de remplir cette fonction.

Après cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne Maître Bernard BOULIOU, avocat honoraire et ancien bâtonnier du barreau de Laval, pour référent déontologue, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

2023-15 : convention de partenariat VESP'Action avec POLLENIZ

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Région des Pays de La Loire a cessé son soutien financier à POLLENIZ pour l'animation et la coordination du PAC Frelons asiatiques.

Le Plan d'Action Collectif Frelons Asiatiques est remplacé par un nouveau service à compter de 2023 : VESP'Action schéma communal pour une limitation des risques liés au frelons asiatiques.

Une convention d'adhésion est proposée par POLLENIZ pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le coût de l'adhésion est de 50€.

Modalités de prise en charge des interventions :

- Interventions sur le domaine privé : prise en charge 50% Mairie et 50% Demandeur
- Interventions sur le domaine public de la commune : 100% Mairie

Référents communaux : Paul LAMBERT, suppléant Bernard TROISSANT

Après cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'adhésion à VESP'Action proposé par POLLENIZ,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec POLLENIZ et toute pièce s'y rapportant

Travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le programme de travaux de voirie à réaliser pour 2023 établi par le technicien de la CCPMG dans le cadre du marché à groupement de commandes.

L'estimation des travaux par l'entreprise PIGEON s'élève à 4 834.40€HT (5 801.28€TTC). L'entreprise PIGEON et le technicien CC sont en phase sur les travaux à réaliser.

Un rendez-vous est fixé avec l'entreprise CHAPRON et le technicien de la Communauté de communes afin d'affiner le chiffrage ; les travaux sont estimés à 14 423.40€HT (17 308.08€TTC).

Le conseil municipal donne son accord pour les travaux de voirie.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Création de la voie douce : modification du revêtement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il était prévu initialement un revêtement en enrobé afin d'obtenir une subvention départementale « amendes de police ». A la vue de racines des arbres remontant en surface à cause de la nature du sol, il est préférable de mettre du sable.

Devis initial : 18 678.40€HT 22 414.08€TTC

Devis avec sable : 16 676.40€HT 20 011.68€TTC

Moins-value de 2 002€HT 2 402€40TTC

Questions diverses :

- La commune est labellisée « terre de jeux 2024 ». Deux panneaux ont été remis par Mme Julie DUCOIN et M. Sylvain ROUSSELET conseillers départementaux.
- Le plan du projet de rénovation des toilettes publiques est en cours par l'architecte A3 Architecture.

Monsieur le Maire met en réflexion le fait d'autofinancer l'ensemble des travaux estimé à 20 800€HT.

Le Maire clos la séance à 21h50.

Le Maire,
Paul LAMBERT

Le secrétaire de séance
Anthony CHEREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Lambert', with a large, sweeping flourish underneath.